Sécurité des observateurs et nouvelles technologies au menu du dix-huitième Atelier régional des coordonnateurs des missions d'observation

Tout comme les pêcheurs aux côtés desquels ils interviennent, les observateurs de la pêche thonière dans la région tropicale du Pacifique ne ménagent pas leurs efforts dans l'accomplissement d'une mission à laquelle ils croient. Ils vivent et travaillent à bord de bateaux de pêche commerciaux et recueillent des données relatives à la nature des prises et aux méthodes de pêche. Ce faisant, ils contribuent à la protection des ressources thonières du Pacifique dont l'importance est cruciale pour la planète, en en garantissant l'exploitation pérenne.

Le Pacifique occidental et central abrite les réserves de thonidés les plus importantes de la planète et produit près de 60 % des captures mondiales de thon. On dénombre actuellement plus de 820 observateurs en exercice employés par 15 programmes d'observation dans les États et Territoires insulaires océaniens. Ils sont les yeux et les oreilles des organismes réglementaires qui protègent les précieux stocks de thonidés du Pacifique.

En février 2018, l'Agence des pêches du Forum (FFA) et la Communauté du Pacifique (CPS) ont organisé la 18e édition de l'Atelier régional destiné aux coordonnateurs des missions d'observation (ROCW18) à Pohnpei (États fédérés de Micronésie). Ce fut l'occasion pour les responsables et les coordonnateurs des observateurs régionaux des pêcheries en Océanie de se rencontrer, de réfléchir à certaines améliorations techniques ainsi qu'au renforcement de la coopération et d'émettre des recommandations techniques propres à favoriser une meilleure harmonisation régionale. Les recommandations adoptées serviront à orienter l'élaboration des politiques dans l'ensemble de l'Océanie.

Le thème choisi pour l'atelier s'intitulait *Bonnes pratiques des programmes d'observation* : *renforcement de la sécurité des observateurs et suivi/notification électroniques*.

La double fonction de l'observateur (collecte de données et suivi) est susceptible de l'isoler du capitaine et de l'équipage, qui constituent pourtant sa seule compagnie pendant les mois qu'il peut passer en haute mer. La Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) a répertorié plusieurs cas d'observateurs qui ont été agressés, que l'on a empêchés de faire leur travail ou à qui l'on a demandé de ne pas signaler un incident ou refusé de la nourriture, de l'eau et des équipements de sécurité. On a déploré ces dernières années le décès de six observateurs en Océanie, à la suite d'accidents, d'antécédents médicaux non signalés aggravés par le travail en mer et d'un suicide. Un observateur aurait même été tué par des membres d'équipage, et la mort d'un dernier reste inexpliquée. Ces incidents se sont tous produits depuis que l'on a confié aux observateurs la mission de contrôler l'interdiction de pêcher sur les dispositifs de concentration de poissons, la conservation des prises et d'autres paramètres de conformité.

Depuis le début 2017, tous les observateurs doivent être munis de balises de détresse et d'un dispositif de communication bidirectionnelle leur permettant de rester en contact avec leur organisme de tutelle. Il s'agit d'une première étape importante, mais le décès accidentel d'un observateur en 2017 a débouché sur la mise en œuvre d'une réglementation régionale relative à la sécurité des observateurs, comportant des obligations en matière de recherche et de sauvetage ainsi que de traitement des observateurs sur les bateaux de pêche où ils sont affectés. Les participants à l'atelier ont recommandé d'étoffer cette réglementation en y intégrant l'amélioration de la coordination entre les programmes d'observation et les organismes de recherche et de sauvetage en mer.

Outre la question de la sécurité des observateurs, une enquête régionale est actuellement en cours pour définir des recommandations relatives aux allégations qu'avancent parfois les capitaines ou l'équipage au sujet du comportement des observateurs. Les participants à l'atelier ont recommandé un ensemble de règles à inclure dans un code de bonne conduite des programmes d'observation, ainsi que l'officialisation de toute allégation éventuelle de l'équipage sous forme d'un rapport obligatoire sur l'observateur. Il s'agit d'améliorer la transparence des mécanismes existants pour rendre compte, en bien ou en mal, du comportement des observateurs, notamment en cas de manquements allégués (enquêtes et résultats).

La double fonction de collecte des données et de contrôle confiée à l'observateur peut l'isoler de l'équipage, ce qui peut se révéler problématique lors des sorties de pêche de plusieurs mois en haute mer (crédit photo : Thomas Auger).

La gestion fondée sur des données scientifiques de la pêche thonière nécessite un flux constant de données de qualité. Les responsables doivent pouvoir comprendre la manière dont les populations de thonidés évoluent et réagissent aux pressions environnementales et à la pêche industrielle. Les données recueillies par les observateurs aident les chercheurs à dresser un tableau aussi complet que possible de la situation sur lequel fonder les décisions de gestion. Les participants à l'atelier ont recommandé des améliorations en matière de circulation des données et de notification des incidents critiques. Il importe aussi que les évaluations des débriefings soient incluses dans la base de données afin de confirmer, à l'intention des utilisateurs, l'exactitude de toutes les données recueillies par l'observateur au cours de son séjour à bord.

Les observateurs prennent note de tout ce qui est remonté à bord du bateau et de tout ce qui est remis à l'eau. Tout en faisant le décompte des prises des thonidés ciblés, ils observent également les prises accessoires et les rejets. Les rejets correspondent à tout ce qui est capturé et relâché ou jeté par-dessus bord parce que le poisson n'appartient pas à l'espèce ciblée, que la prise est trop petite ou qu'il ne s'agit pas d'un poisson : les rejets peuvent en effet inclure des oiseaux de mer, des tortues et d'autres mammifères marins.

Toutefois, les observateurs ne se contentent pas d'identifier, de compter et de mesurer les thons capturés, les prises accessoires et les rejets. Ils notent également le site de la capture, les conditions météorologiques et l'activité du navire à tout moment ; ils décrivent l'engin de pêche et les nouvelles technologies employées et recueillent également des données biologiques sur les poissons. Ces informations aident les chercheurs à contrôler l'abondance des thonidés et des espèces accessoires et les gestionnaires des pêches à évaluer la réaction des populations de poissons aux réglementations, à l'évolution des conditions environnementales et à la pêche industrielle.

Depuis plusieurs années, on assiste à une expansion de la fonction des observateurs, de la nature des informations qu'ils recueillent et de leur charge de travail. En reconnaissance de l'importance de leur rôle dans la collecte d'informations indépendantes, impartiales et exactes sur les opérations de pêche, on leur a confié de nouveaux éléments à contrôler. Avec cette augmentation de la charge de travail, priorité a été donnée au recueil de données permettant de contrôler le respect des réglementations régionales, au détriment de certaines des attributions plus « traditionnelles » de l'observateur consistant à collecter des données biologiques. Les participants à l'atelier en ont fait le constat et ont recommandé de recentrer les efforts sur recueil de données biologiques, qui sont fondamentales pour l'évaluation de l'état des stocks halieutiques.

De nouvelles technologies de notification et de suivi électroniques sont mises en œuvre pour contribuer à valider et à renforcer le travail accompli par les observateurs.

Les systèmes de notification électronique permettent la saisie et la transmission électroniques des rapports des observateurs, garantissant ainsi la communication en temps réel d'informations capitales par satellite ou réseau mobile. Les tablettes et les appareils mobiles remplacent peu à peu les cahiers en papier, ce qui améliore la circulation des données.

Le système de suivi électronique à bord est constitué de caméras et de capteurs qui recueillent des données permettant de contrôler l'exactitude de celles recueillies par les observateurs et d'en améliorer la pertinence. Ces appareils photo, caméras vidéo et capteurs enregistrent les activités du bateau ainsi que des images et informations sur les captures, la localisation, la trajectoire et la vitesse du bateau. Le suivi électronique offre un potentiel énorme en venant élargir le rayon d'action des observateurs humains. Ces dispositifs peuvent être installés à bord de petits bateaux où il y a peu de place pour héberger un observateur. Ils peuvent surveiller simultanément plusieurs zones du bateau et fonctionner en continu 24 heures sur 24.

Les participants à l'atelier ont réfléchi à l'incidence des nouvelles technologies sur les observateurs, en reconnaissant que l'intégration des systèmes de notification et de suivi électroniques dans les programmes d'observation contribuerait à l'amélioration de la collecte des données et de leur communication aux halieutes et aux gestionnaires des pêches. Les participants ont en outre recommandé l'adoption de définitions claires, de protocoles normalisés de collecte et de processus de vérification spécifiques du suivi électronique pour éviter tout conflit dans la perception des rôles du suivi électronique et des observateurs. Ils ont également appelé de leurs vœux la réalisation d'une analyse exhaustive visant à mettre en évidence les effets potentiels sur les observateurs, la gestion des données et le Programme régional océanien d'observation des pêches (PIRFO), une fois défini le cadre relatif au suivi électronique. Pour ce faire, ils ont recommandé que les deux méthodes soient employées simultanément lors de sorties sur des palangriers, les données étant ensuite analysées pour déterminer les niveaux de couverture statistique requis par les scientifiques et les gestionnaires.

En mars, réuni aux Îles Salomon, le Groupe de travail régional suivi, contrôle et surveillance de la FFA a entériné les conclusions de l'atelier. Elles seront examinées en mai par 17 États et Territoires insulaires océaniens lors de la 106e réunion du Comité des pêches du Forum et pourront contribuer aux initiatives prises pas ces pays pour gérer les stocks halieutiques de la région.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Pour en savoir plus :

Timothy Park
Conseiller en observation des pêches, CPS
timothyp@spc.int